

PLATEFORME #5 : L'implication des services culturels dans les temps scolaires et péri-scolaires depuis le 11 mai - Bilan et perspective, 6 semaines après le dé-confinement

Cette thématique fait suite aux échanges de la première plate-forme collaborative organisée le 5 mai 2020. Elle avait pour objectif de voir comment le travail entre les services éducation et culture s'est concrétisé et quelles seront leurs évolutions dans les semaines à venir.

En présence de Rozenn Merrien, Présidente de l'ANDEV

6 semaines après le dé-confinement, la première question qui est à l'esprit des professionnels de l'éducation est de savoir comment sortir de la gestion ultra quotidienne et comment réactiver sur le sens avec les nouveaux exécutifs ?

Rozenn Merrien fait le point sur les protocoles qui existent à l'articulation entre éducation et culture, et sur les dispositifs à venir pour voir comment envisager la rentrée de septembre.

• 2S2C :

Le dispositif est mis en place par l'État dans le cadre de la ré-ouverture progressive des écoles. Sa spécificité est de s'inscrire dans le temps scolaire. La prise en charge de l'État est de 110€, or il coûte en moyenne 220€ pour les collectivités locales. Peu de communes se sont engagées dans le 2S2C. On crée, sur le temps scolaire, un dispositif qui n'est pas piloté par l'EN. Comment garantir l'égalité de sa mise en place sur tous les territoires ? L'éducation est une obligation pour les enfants mais également un droit ; or ce dispositif est mis en place de manière très inégale sur tous les territoires . Ce dispositif a une autre conséquence : il induit le fait que les activités sportives et culturelles sont prises en charge par les collectivités locales et sortent du champ de responsabilité de l'EN. L'EN se concentre uniquement sur les apprentissages fondamentaux. Cela sous-tend que l'EAC devient une activité non essentielle qui peut de ce fait être mise en place de manière inégalitaire pour le ministère de l'EN. Est-ce qu'au niveau culturel, quelque chose a été dit ? En ce qui concerne le sport, il est reconnu que le sport est constitutif de la construction de la personne, et donc fondamental. Qu'en est-il des pratiques artistiques et culturelles ?

Le dispositif crée aussi des difficultés organisationnelles avec notamment des problèmes de locaux pour des accueils de 2 types d'activités, scolaires et 2S2C. Si les élèves ne sont pas accueillis en classe, quelles structures peuvent les recevoir ?

Les collectivités locales rencontrent des freins de la part des enseignants artistiques qui ne veulent pas qu'on les considère comme des animateurs, mais pour des artistes enseignants. L'EAC est fondamentale, mais c'est une démarche différente de l'animation d'un groupe d'enfants. Cela peut engendrer des problèmes d'identité professionnelle pour différents intervenants et des questions de reconnaissance des spécificités professionnelles de chacun. Et dans un partenariat, la question des identités professionnelles est fondamentale. Cela interroge aussi la place de chaque professionnel, leurs compétences à agir, du fait de leur volonté, de leur formation, des attentes de la collectivité.



Quelle est la pérennité de ce dispositif ? Existera-t-il toujours à la rentrée ? Si tous les enfants retournent dans les écoles à temps plein, ainsi que tous les enseignants, les 2S2C ne font plus sens. Mais actuellement, le discours est tenu sur le fait que ce dispositif serait maintenu à la rentrée. Quelles seraient les incidences 2S2C, si cela se poursuit à la rentrée ? Une des craintes est de basculer le temps des IMS sur le temps 2S2C.

Pour l'ensemble de ces questions, comment les DAC peuvent accompagner les collègues de l'éducation ?

Les protocoles sanitaires

Dernier élément marquant, l'EN permet, depuis peu, aux intervenants extérieurs de re-renter dans les écoles. Cela permet de relancer des projets restés en souffrance durant le confinement. Mais les DAC doivent rédiger un protocole spécifique pour que les dumistes puissent revenir dans les écoles, le faire valider par les CHSCT, ce qui matériellement, n'est pas possible avant la fin de l'année scolaire.

Le plan quartiers d'été : 4 dispositifs

Cela concerne les zones rurales et éloignées, et les QPV. 110 M€ sont dédiés au soutien des très petites associations sur les territoires avec des financements pour les associations d'ultra proximité. L'objectif est de toucher 1 million d'enfants.

L'école ouverte : le dispositif est porté par l'EN ; les enseignants sont présents, et proposent sur les 15 premiers jours de juillet et 15 derniers jours d'août, des temps d'apprentissages et des activités d'animations, des temps ludiques sur lesquels ils peuvent mobiliser des intervenants culturels et sportifs.

Il faut qu'il y ait une volonté des enseignants des écoles ou des collèges pour souscrire à un projet financé par l'État. Ce dispositif pré-existait et l'objectif est de passer de 70 000 enfants à 400 000 enfants cette année dans 2500 écoles avec 25 000 enseignants.

L'école ouverte buissonnière : les projets se délocalisent et adoptent le même principe de lien entre une remobilisation scolaire et la découverte d'activités diverses avec des mini séjours ou des mini camps de la maternelle à la terminale, dans le but d'une mise au vert et de réalimenter les enfants et adolescents.

Les colos/ALSH apprenantes : Les CVL peuvent recevoir une labellisation de l'État correspondant à un cahier des charges qui définit le lien entre la remobilisation scolaire et les activités culturelles, sportives, environnementales... Le financement de l'Etat est de 400€ sem / enfant.

Il y a également des aides au fonctionnement des accueils de centres de loisirs, et pour les ALSH existants, pour les inciter à intégrer des activités culturelles, sportives et à renforcer la dimension éducative.

Les points positifs : ces dispositifs incitent à développer du partenariat, à enrichir l'offre d'activités, à renforcer le contenu éducatif des séjours. L'enjeu est de construire un lien entre les enseignants et les enfants, et de valoriser les colos dans leur dimension éducative.

=>**Des écueils** : Ces dispositifs génèrent une tendance à une scolarisation des vacances, et à brouiller les temps de l'enfant. Est-ce que ce sont des vacances apprenantes ou des vacances rattrapantes !! Cela part d'un pré-supposé que les enfants n'auraient pas assimilés certains apprentissages et qu'il faudrait, donc, les rattraper pendant les vacances. Que devient le droit aux vacances, le droit à ne rien faire, à se reposer, à ce temps de liberté ?

Témoignage des démarches engagées :

A Givors, il y a un ALSH apprenant piloté par 1 directeur sur 3 sites, pendant tout le mois de juillet avec un accueil de 20 enfants sur 3 sites. Le besoin d'une coordination forte sur le territoire est incontournable. La Ville croise des financements des collectivités locales (Ville, Métropole), et de la DRAC.

L'école ouverte proposée par un collègue repose sur le constat d'un décrochage d'un nombre important de collégiens après les vacances d'avril. L'école ouverte est conçue pour qu'un enfant puisse venir, et construire avec les autres enfants présents et les enseignants un projet. L'objectif n'est pas d'organiser des cours de rattrapage, mais de transmettre les matières à travers un projet avec des enfants de différents niveaux.

Dans ce cadre-là, le DAC applique la convention EAC qui existe à Givors, c'est à dire que toute proposition culturelle devra respecter la convention d'EAC défini avec la DRAC. Le format est imposé par le DAC pour préserver la qualité des interventions artistiques. La convention EAC est utilisée comme un levier pour imposer et préserver une qualité des projets artistiques mis en place.

A Guyancourt dans les Yvelines, le dispositif mis en place concerne la première semaine de juillet et la dernière d'Août, avec l'ouverture de 4 écoles dans 4 quartiers différents les matins et après-midis avec un accueil en ALSH l'après-midi.

A Fontenay/bois : l'orientation est un été solidaire avec un appel à projet en direction des associations locales, pour que les stages organisés soient gratuits pour **tous les habitants**. Il y aura également des accueils d'artistes en création dans les salles de spectacles et une programmation artistiques des artistes fontenaisiens dans l'espace public. Un accueil la dernière quinzaine d'aout est prévu pour accompagner la reprise scolaire des élèves avec l'équipe de la médiathèque. C'est donc un axe de Solidarité décliné pour les habitants, les artistes, les associations locales.

Des questionnements

Il ne faut pas négliger **le poids de la politique de la ville**. Une des craintes exprimées par l'Etat et les collectivités locales est de constater qu'une part importante de la population ne partira pas en vacances cet été. Il y a une injonction à s'occuper les populations notamment des jeunes, mais qui s'accompagne de financements importants pour prendre en charge les coûts d'intervention des artistes.

Les délais pour répondre à ces appels à projets : Pour les écoles ouvertes, c'était le 22 juin, et pour les colos apprenantes la réponse doit être envoyée avant le 26 juin pour le mois de juillet et fin juillet pour les semaines du mois d'août. Les appels à projets viennent des préfectures, de l'Etat, dans l'urgence et sont diffusés sur des périodes très courtes, d'où une difficulté à les travailler en partenariat.

Les collectivités sont plus en réaction aux appels d'offres, sauf dans les collectivités qui ont déjà l'habitude de travailler dans des démarches de coopération. Pour tout ce qui est nouveau, il est

difficile de co-construire dans cette urgence. La même question de la pérennité de ces dispositifs sur les autres vacances se pose. Actuellement, il n'y a pas de perspectives claires.

La question de l'urgence pose question. Proposer des projets dans l'urgence pour les mettre en œuvre durant l'été est possible, mais l'enjeu est de savoir quelle sera la pérennité de ces dispositifs qui s'appuient sur des partenariats et des logiques qui demandent du temps pour les construire.

Les vacances culturelles, vont arriver parfois en concurrence avec les appels à projets des vacances apprenantes. La DRAC a lancé un appel à projet « l'été culturel » : selon une fiche projet assez succincte, il s'agit d'envoyer des projets artistiques de Territoire qui associent les habitants, de qualité, en QPV de préférence. Quels seront les projets retenus ? sur quels critères ? Ils risquent d'y avoir des concurrences entre les collectivités locales voisines. S'il y a des démarches en parallèle entre l'éducation et la culture, sera-t-il difficile de maintenir des collaborations ou au contraire, est ce que la crise ne va pas nous forcer à sortir des silos entre la culture et l'éducation, et cela est peut-être une opportunité à saisir.

La question de la rentrée de septembre :

Y aura-t-il un assouplissement des protocoles, avec l'école obligatoire ?

Les collectivités sont également dans la préparation de la rentrée. Il y a un gros espoir que tous les enfants puissent être scolarisés à la rentrée. Une évaluation du niveau des élèves est prévue à tous les niveaux, et elle sera plus formalisée aux niveaux de transition pour accompagner les manques des apprentissages. Actuellement, il n'y a aucun élément sur la manière dont les enseignants devront le prendre en compte.

Les collectivités locales doivent faire face à des injonctions de l'État, comme les acteurs de l'éducation d'ailleurs. Comment le Ministère va accompagner les enseignants pour prendre en compte cette discontinuité éducative ? Cela reste à préciser.